Décision n° 2020-0527
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 12 mai 2020
modifiant les autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret du 13 octobre 1994 relatif aux radiocommunications intéressant la circulation des aéronefs ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision, incluant l'accord de la direction générale de l'aviation civile pour l'utilisation des fréquences concernées ;

Décide :

Article 1. Les entités citées dans l'annexe à la présente décision sont autorisées à modifier leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

Article 2. La présente décision ne modifie pas la date de fin de l'autorisation d'utilisation de fréquences fixée par la décision initiale.

Article 3. Au moins quatre mois avant la date de son expiration, seront notifiés aux titulaires les conditions de leur renouvellement ou les motifs d'un éventuel refus de renouvellement.

Article 4. La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.

Article 5. Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.

Article 6. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 12 mai 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0527
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 12 mai 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
199109391	GRAFTECH FRANCE S.N.C.	62 CALAIS	1 UHF
199110958	COMMUNE DE MAISONS-LAFFITTE	78 MAISONS-LAFFITTE	2 UHF
199200421	ARCELORMITTAL FRANCE	60 MONTATAIRE	1 UHF
199204141	COMMUNE DE PASSY	74 PASSY	4 VHF
199205604	SOC D'AVITAILLEMENT ET DE STOCKAGE CARBURANTS AVIATION	68 SAINT-LOUIS	1 VHF
199205604	SOC D'AVITAILLEMENT ET DE STOCKAGE CARBURANTS AVIATION	68 SAINT-LOUIS	1 UHF
199209198	COMMUNE DE SOTTEVILLE LES ROUEN	76 SOTTEVILLE-LES-ROUEN	2 UHF
199209382	GAZ LIQUEFIES INDUSTRIE	67 BISCHWILLER	2 UHF
199602010	FEDEX EXPRESS SWITZERLAND SARL	68 SAINT-LOUIS	1 UHF
199603139	SOCIETE MARITIME MARSEILLAISE SIDERURGIE	13 FOS-SUR-MER	6 UHF
199604495	AUCHAN HYPERMARCHE	67 STRASBOURG	2 UHF
199801876	ASL DU CENTRE COMMERCIAL GERIC	57 THIONVILLE	2 UHF
200101216	AUCHAN HYPERMARCHE	54 LAXOU	2 UHF
200102003	AUCHAN HYPERMARCHE	67 SCHWEIGHOUSE-MODER	2 UHF
200201688	FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE	62 AUCHEL	5 UHF
200700352	ARCELORMITTAL FRANCE	59 GRANDE-SYNTHE	37 UHF
200700576	COMMUNE DE NEVERS	58 NEVERS	2 UHF
200901524	SYND INTERCOM D'ALIM EN EAU POTABLE REGION DE VIC-FEZENSAC	32 VIC-FEZENSAC	1 UHF
201100297	JET AVIATION AG	68 SAINT-LOUIS	2 UHF
201200457	COMMUNE DE WAMBRECHIES	59 WAMBRECHIES	2 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0527
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 12 mai 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201301728	KAEFER WANNER	76 LE HAVRE	2 UHF
201500473	CARREFOUR PROPERTY GESTION	62 COQUELLES	2 UHF
201600840	SYND MIXTE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE	67 REINHARDSMUNSTER	1 UHF
201700632	PROTECTIM SECURITY SERVICES SAS	76 ROUEN	2 UHF
201701090	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES OUEST	35 RENNES	8 UHF
201701182	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	34 BEZIERS	20 VHF
201800157	BANQUE DE FRANCE	59 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	2 UHF
201900069	CIBOMAT	67 HAGUENAU	1 UHF
201900240	SOCIETE GENERALE	59 LILLE	2 UHF
201900455	COMMUNE DE TOUL	54 TOUL	2 UHF
201900591	LFB BIOMEDICAMENTS	59 LILLE	2 UHF